

seignement sur les sociétés de la Couronne. Elles acquittent l'impôt sur le revenu, mais versent-elles aussi le plein montant de leurs taxes à toutes les municipalités? Je parle de l'impôt sur les biens immobiliers.

L'hon. M. Abbott: L'honorable député se rappelle que la ligne de conduite suivie à cet égard a déjà été énoncée. Les sociétés de la Couronne sont censées s'entendre avec les municipalités au sujet du paiement des taxes municipales tout comme le font souvent les autres entreprises industrielles. Elles sont censées le faire en versant un impôt équitable, calculé d'après les principes commerciaux ordinaires; elles versent cet impôt.

M. Macdonnell (Greenwood): Elles sont traitées exactement de la même manière que les sociétés ordinaires, commerciales ou privées?

L'hon. M. Abbott: Parfaitement, c'est le principe suivi.

M. Macdonnell (Greenwood): On ne leur donne pas une base de négociation plus élevée?

L'hon. M. Abbott: Non.

M. Macdonnell (Greenwood): Je pense que c'est le moment de poser une autre question. Voici. Dans quelle mesure le relèvement des taux d'intérêt se répercute-t-il sur le compte des intérêts à acquitter par le gouvernement? Notre compte d'intérêts commence-t-il à en être accru?

L'hon. M. Abbott: Pas beaucoup, mais cela commence à paraître.

PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

695. Indemnités en remplacement de taxes foncières, en vertu de règlements approuvés par le gouverneur en conseil aux municipalités rurales non visées par la Loi sur les subventions aux municipalités, mais qui subissent des frais considérablement accrus des pertes de revenu fiscal en raison de propriété fédérale située dans leurs limites, \$100,000.

M. Macdonnell (Greenwood): J'aimerais un mot d'explication à ce sujet. Est-ce un arrangement d'application générale?

L'hon. M. Abbott: Il s'applique dans les cas où certaines municipalités ne peuvent réclamer d'indemnités en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités parce qu'elles ne rendent pas de service important à l'égard des propriétés fédérales. Il existe dans certaines régions du Canada de vastes camps qui se suffisent à eux-mêmes et ne font pas partie des municipalités. Ces camps ont leur propre service de lutte contre les incendies, leur service d'eau, et ainsi de suite; cependant, dans certains cas, la municipalité rurale subit quelques frais. Après étude, nous avons cru devoir prendre des dispositions à leur égard. Comme il n'existe pas beaucoup de ces camps,

peut-être 20 ou 25 municipalités se trouvent dans ce cas, au Canada. Quand les règlements auront été rédigés, nous pourrions et nous devons faire quelques ajustements à l'égard des municipalités en question. Les règlements, il va de soi, seront appliqués dès leur adoption.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

686. Représentation à l'étranger—Administration, y compris les traitements des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, nommés suivant les directives du gouverneur en conseil, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil ou de l'une quelconque de ses modifications—Crédit supplémentaire, \$100,000.

M. Coldwell: Attendu qu'il s'agit de la dernière occasion d'en parler, j'aimerais poser une question touchant les observations qu'a présentées le Canada au sujet du bombardement le long du fleuve Yalu. Je pourrais peut-être également poser une question touchant le discours prononcé par un Yougoslave dont je n'ai pas le nom ici, dans le moment; le ministre a indiqué que la question était à l'étude. A-t-on annulé son visa et lui a-t-on ordonné de quitter le pays?

L'hon. M. Abbott: Je devrai aller aux renseignements, car je l'ignore.

M. Coldwell: On pourra peut-être me fournir la réponse en particulier.

L'hon. M. Abbott: J'y veillerai.

M. Coldwell: Qu'en est-il du bombardement le long du fleuve Yalu? Depuis longtemps les Canadiens s'en inquiètent plus que de toute autre chose. D'autres pays de l'OTAN s'en sont inquiétés. Ayant suivi de près les débats britanniques, je me suis demandé si notre ministère des Affaires extérieures a reçu une assurance qu'à l'avenir on tiendra des pourparlers avant de recourir à de pareilles mesures.

De fait, les gens ont éprouvé de vives appréhensions quand MacArthur s'est approché des objectifs. Lorsqu'ils ont été bombardés, l'autre jour, on a été consterné de penser que la guerre pouvait se répandre en Asie,—chose la plus à craindre à l'heure actuelle,—pour aboutir à un conflit mondial.

L'hon. M. Abbott: Je me rangerais certainement à cet avis, mais j'ignore quels renseignements ont été échangés à cet égard. Je suis sûr qu'il y en a eu, mais, étant donné que les observations de mon honorable ami figurent au compte rendu, je veillerai à ce qu'on les signale au ministre. Il sera de retour la semaine prochaine et peut-être voudra-t-il formuler une déclaration.

(Le crédit est adopté.)